



## La caf ne doit elle pas laisser le minimum pour vivre?

Par **Magaly Andre**, le **13/03/2018** à **21:47**

Bonsoir,

Après avoir été contrôlé par la caf je suis accusée de fraude! Aujourd'hui AR, me disant que je dois telle somme et qu'ils retiendront 70% de mes prestations. J'ai 5 enfants et les 30% restant ne me laisse même pas de quoi payer mon loyer!

Est ce qu'ils ne doivent pas tenir compte de ma situation familiale avant de récupérer de l'argent??

Quelle contestation faire?? Car je ne suis pas une fraudeuse mais j'ai peur de batailler pour rien... un peu comme le pot de terre contre le pot de fer

Par **Visiteur**, le **13/03/2018** à **22:46**

Bsr

Si vous n'avez pas commis de fraude, contactez d'urgence le médiateur.

Par **youris**, le **14/03/2018** à **00:01**

bonjour,

si la caf vous accuse de fraude et non d'une simple omission ou d'erreur dans vos déclarations de situations, elle doit avoir des preuves.

la caf a le droit de vous retenir l'argent public que vous n'auriez pas du recevoir.

en cas de fraude, la caf peut déposer une plainte et que vous retrouviez devant un tribunal correctionnel.

comme déjà indiqué, vous pouvez saisir le médiateur de la caf.

salutations

Par **Magaly Andre**, le **14/03/2018** à **00:04**

Ils se basent uniquement sur le fait que mon ex compagnon utilisait mon adresse pour recevoir son courrier...

Ils n'ont rien d'autre! Et je suis persuadée qu'ils n'ont rien d'autre car on ne vit plus ensemble

depuis le moment où je l'ai déclaré...

Je vais essayer de les contacter demain car avec 5 enfants dont 2 en bas âge avec même pas de quoi payer un loyer je vais me retrouver à vivre dans ma voiture jusqu'à ce que ce ne soit plus une possibilité!

Par **Visiteur**, le **14/03/2018** à **00:14**

Le père vivait bien avec vous lors de la conception des derniers enfants?

Par **youris**, le **14/03/2018** à **00:17**

la moitié des contrôles de la CAF se font sans que l'allocataire en soit informé.  
la CAF peut avoir interrogé vos voisins pour savoir si votre ex était souvent présent.  
votre ex avait-il un autre domicile ?

Par **Magaly Andre**, le **14/03/2018** à **00:17**

Oui bien sûr! Ma dernière a 2 ans on s'est séparé quand j'étais enceinte! Je l'ai signalé à la CAF tout de suite!

Le seul tort que j'ai eu ce de le laisser utiliser mon adresse malgré cette séparation...

Par **Magaly Andre**, le **14/03/2018** à **00:22**

Non il vivait et vit tjs d'ailleurs à droite à gauche il touchait de l'ass après notre séparation, il a une situation plus stable depuis 4 mois et essaie de se trouver un logement actuellement.  
Je lui ai demandé des attestations des personnes qui l'ont hébergées peut être que ça fera peser la balance

Après forcément il vient les voir à mon domicile il n'avait pas de situation il n'a pas de domicile je ne voulais pas laisser mes enfants je ne sais où... après est ce que ça vaut d'être jugée en tant que fraudeuse car des voisins le voient quand il vient voir ses enfants...

Par **jodelariege**, le **14/03/2018** à **09:01**

bonjour, vous dites que la CAF vous enlève les allocations car votre ex reçoit "juste" son courrier à votre adresse... comme si cela était anodin ; que cela n'avait pas grande importance et que la CAF était bien sévère... il faut qu'il donne une adresse personnelle et pas la votre sinon la CAF pense qu'il vit encore chez vous ... d'autant plus que les voisins le voient chez vous...

la CAF fait la chasse aux fraudeurs et ne laisse rien passer , donc qu'il donne une adresse

personnelle...il ne peut pas ? c'est vous qui payez...

Par **Magaly Andre**, le **14/03/2018** à **09:06**

Je n'ai jamais dit que c'était anodin et je ne fais pas passer la caf pour les "méchants"! Je dis simplement que je ne pensais pas que ça pouvait m entraîner là dedans car je n'y voyais pas le mal sur le moment!

Par **jodelariege**, le **14/03/2018** à **09:32**

vous avez dû recevoir un contrôleur chez vous et il a dû entendre vos explications quant à cette adresse du père chez vous ,il n'a pas été convaincu par vos arguments...voyez peut être une assistante sociale pour vous aider...

Par **Magaly Andre**, le **14/03/2018** à **12:14**

Oui oui il est venu en octobre! Jusqu'à ce lundi aucunes nouvelles je pense que mes arguments l'ont convaincus mais mon ex compagnon a fait traîner les choses pour justifier son adresse et la changer....

J'ai moi même réagi un peu tard ayant été faire opposition à son courrier il y a 15 jours seulement voyant qu'il ne bougeait pas. Je dois me rendre demain à la caf. J'ai un peu d'espoir de trouver une solution et que tout se remette dans l'ordre en essayant de leur prouver ma bonne foi

Par **jodelariege**, le **14/03/2018** à **12:56**

en octobre vous avez donc dit au contrôleur que votre ex compagnon domiciliait son courrier chez vous car il était à la rue mais qu'il cherchait un logement rapidement .... au bout de 6 mois le courrier arrive toujours chez vous.... et le contrôleur ne vous croit plus.... il va falloir que vous donniez l'adresse de votre ex compagnon